

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Programme d'aménagement urbain mixte sur la commune de CHASSENEUIL sur BONNIEURE

Par arrêté du 14 septembre 2016, le Préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 36 jours, soit du mercredi 12 octobre 2016 au mercredi 16 novembre 2016 inclus, en mairie de CHASSENEUIL sur BONNIEURE et préalable à :

- la déclaration de projet portant sur l'intérêt général d'un programme d'aménagement urbain mixte sur la commune de CHASSENEUIL sur BONNIEURE

- à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de cette commune avec ce projet

Le maître d'ouvrage est la commune de CHASSENEUIL sur BONNIEURE (16260). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Madame Mauricette SUCHET Chargée d'urbanisme, au 05.45.39.55.36, e-mail : [mairie@chasseneuil.fr](mailto:mairie@chasseneuil.fr).

Le dossier comprenant notamment le compte rendu de la réunion d'examen conjoint, sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie précitée.

Il pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de CHASSENEUIL sur BONNIEURE, siège de l'enquête.

M. Gilbert GERMANEAU, Technicien supérieur principal de la Fonction Publique en retraite, désigné par la Présidente du Tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public, en mairie de CHASSENEUIL sur BONNIEURE :

Mercredi 12 octobre 2016 de 9h à 12h

Samedi 29 octobre 2016 de 9h à 12h

Mercredi 16 novembre 2016 de 14h à 17h

En cas d'empêchement, M. Gilbert GERMANEAU, sera remplacé, jusqu'au terme de l'enquête, par M. Jacques PESCHER, Ingénieur de la délégation générale de l'armement, désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur rendra son avis sur le projet au Préfet de la Charente.

Une copie de ce rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à la Préfecture de la Charente et en mairie précitée où toute personne pourra en demander communication.

L'autorité compétente pour prononcer la déclaration de projet relative à la création d'un programme d'aménagement urbain mixte sur la commune de CHASSENEUIL sur BONNIEURE est la commune de CHASSENEUIL sur BONNIEURE .

L'autorité compétente pour procéder à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de CHASSENEUIL sur BONNIEURE est la communauté de communes de HAUTE CHARENTE.

Les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique politiques publiques – environnement/chasse – DUP/ICPE/IOTA/ CHASSENEUIL sur BONNIEURE).

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête auprès de la préfecture (Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales, 7-9 rue de la préfecture CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex).

Toute correspondance doit être adressée à M. le Préfet de la Charente

Adresse postale : 7, 9 rue de la préfecture

CS 92301

16023 ANGOULÊME CEDEX

Téléphone : 05 45 97 61 00 – Serveur vocal : 0.821.80.30.16

Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h45 – Site internet : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)